Le saviez-vous ?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284279

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Aussi avons-nous renoncé à organiser cette manifestation. D'autres sections toutefois ont tenu à manifester, et la journée s'est finalement déroulée sans problèmes, et a eu un large retentissement.

F. S. ***Absente au rendez-vous, votre Association a sans doute profité tout de même indirectement de cette publicité, non ?***

G. G.-M. Bien sûr, car nous avions organisé la matin-même à Berne une conférence de presse à laquelle les journalistes ont très largement répondu. C'est là le deuxième point auquel je voulais en venir : notre prise de position sur la ratification de la Convention européenne, à travers notre conférence de presse et la manifestation qui a suivi, a permis de faire connaître au grand public nos opinions. Dès ce moment-là, il nous a été beaucoup plus facile d'aborder l'homme de la rue, d'atteindre la « base », pour ainsi dire. Les médias ont parlé de nous et de notre conférence, et de cette façon, nos arguments sont arrivés sur la table de cuisine des gens, sautant enfin aux yeux de Monsieur et Madame Tout-le-monde. Par le transistor, entre autres (et en particulier grâce à Marie-Claude Leburgue !), l'idée du suffrage féminin est allée jusque dans les alpages et dans les campagnes. Notre cause avait pris un nouvel envol.

F. S. ***Deux ans après, en 1971, c'est la victoire des femmes suisses et du suffrage féminin. Avez-vous senti aussitôt un changement d'attitude à l'égard des femmes, devenues des citoyennes à part entière ?***

G. G.-M. Bien sûr, pour la seule raison d'abord qu'elles *comptaient,* désormais, électoralement ! Personnellement aussi, j'ai ressenti la différence. Je n'étais plus *la* suffragette : j'étais celle qui avait gagné ! Cela changeait évidemment beaucoup les choses...

F. S. ***Quelles sont les raisons qui ont poussé votre association à poursuivre ses activités ? Sans doute avez-vous songé à fermer vos portes pour cause de... « but atteint », non ?***

G. G.-M. La question s'est en effet posée. Mais selon ses statuts, les buts de notre association n'étaient pas seulement d'obtenir le droit de vote pour les femmes, mais aussi d'encourager les femmes à exercer leurs droits politiques, promouvoir l'éducation civique de la femme, travailler aussi à l'amélioration de sa situation légale, sociale et économique. Ainsi nous restait-il, malgré la victoire, encore beaucoup de choses à faire. C'est pourquoi nous avons décidé de maintenir l'Association, non plus *pour le suffrage féminin,* mais désormais *pour les droits de la femme.*

F. S. ***Merci, Gertrude Girard-Montet, de nous avoir rappelé les heures glorieuses ou difficiles du suffrage féminin. Et espérons que les efforts qui ont été déployés pendant plus d'un siècle pour l'égalité entre les hommes et les femmes seront couronnés d'une deuxième victoire en juin prochain !***

G. G.-M. Nous l'espérons aussi, car elle serait la concrétisation, dans les faits, de la participation des femmes dans tous les domaines.

Propos recueillis par
Corinne Chaponnière

Le saviez-vous ?

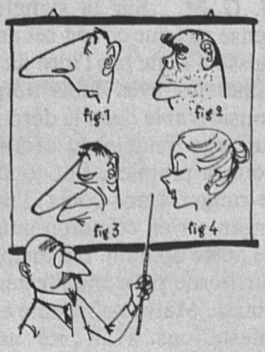
- En 1970, la Suisse pouvait se vanter d'avoir au moins une chose en commun avec le Yémen, l'Arabie Séoudite, le Koweit et le Nigéria. Non, vous avez perdu, ce n'était pas le pétrole.

« Il n'y a que 9 Etats dans le monde, dont la Suisse, qui n'accordent pas le droit de vote aux femmes. »

Dessins et légendes tirés d'un tract du comité d'action vaudois pour le suffrage féminin, avant la votation de 1959.



- Saviez-vous qu'il y a eu en Suisse plus de 80 votations cantonales ou fédérales, entre 1919 et 1971, sur la question du suffrage féminin ? C'est ce qui s'appelle aller lentement, mais sûrement.
- Œil pour œil, dent pour dent, une publicité contre le suffrage féminin encourage, en février 1971, les citoyens à dire non aux femmes « Parce que les associations féminines ont demandé, il y a dix ans déjà, que l'homme abdique ses droits de chef de famille. » C'est elles qui ont commencé, na !
- C'est en 1868 qu'est fondé le premier mouvement féministe de Suisse. Ses statuts revendiquent pour la femme les droits humains, civils, économiques, sociaux et politiques ; l'égalité dans le salaire, dans l'instruction, dans la famille et devant la loi. Heureusement qu'elles s'y sont prises assez tôt. On y arrivera tout juste avant l'an 2000.



« Est-il juste de priver la femme du droit qui est refusé seulement aux simples d'esprit, aux aliénés, aux criminels ? »

- Les premières femmes qui purent voter furent celles de l'Etat du Wyoming (EU) et ce dès 1869. Le premier pays (en entier) fut la Nouvelle-Zélande, en 1893.
- Le 1er février 1959, 654 939 voix (de barytons) refusaient le droit de vote aux femmes, contre 323 727, et tous les cantons sauf trois.
  Le 7 février 1971, le peuple accepte par 621 403 oui contre 323 596 non, avec 16 cantons et demi contre 6 et demi. En 12 ans la proportion des pour et des contre s'est exactement renversée.
- En 1959 comme en 1971, le message du Conseil fédéral sur l'institution du suffrage féminin était nettement en faveur de son introduction, ce que les opposants n'ont pas manqué de souligner. Les arguments du message de 1957 font toutefois sourire, quelque vingt ans plus tard : «... on a cessé de penser que la femme est intellectuellement inférieure à l'homme et incapable de réfléchir aux questions politiques. Certes la femme a une façon de penser et de juger qui n'est pas celle de l'homme. D'une façon générale, l'élément subjectif joue chez elle un plus grand rôle que l'élément objectif. Le sentiment y a aussi une plus grande part. Si la femme n'obéit pas autant à la logique, elle compense ce défaut par un sens pratique qui lui permet de saisir l'essentiel ».